

AMAP DES VOLONTAIRES CONTRAT OEUFS SAISON 2026-2027

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements de la Charte des AMAP, parmi lesquels :

Je, soussignée **Marie LEGRIS, exploitante agricole à Longnes (78)**, Siret 813 319 134 00017, m'engage à :

- fournir des œufs biologiques, conformément à la réglementation AB, issus de mon élevage. Les œufs pourront être de différents calibres, selon le rythme de vie de l'élevage : S (<53g), M (<63g), L (<73g) ou XL (+73g).
- vous proposer un contrat bi mensuel : par 6 œufs (1/2 panier) ou par 12 œufs (1 panier) .
- assurer des livraisons chez Chloé JAKUBOWICZ, maraîchère de l'AMAP, qui vous les remettra lors de vos distributions. En cas d'impossibilité de livraison : des solutions compensatrices seront envisagées par les deux parties.

Je soussigné.e,

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

M'engage à :

- acheter les quantités d'œufs souscrites à ce présent contrat et à régler d'avance, par chèque à l'ordre de Marie LEGRIS et à remettre contrat et chèque à la référente Sakina Calvet, (sakical@laposte.net)
- accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.
- venir chercher les œufs, sur le lieu de distribution de l'Amap des Volontaires.
- faire remettre ma commande à un ami/membre de ma famille ou de la céder à un autre Amapien en cas d'impossibilité de venir la chercher.

Planning des distributions d'œufs

D1	lun. 5 oct. 26	D9	lun. 18 janv. 27	D17	lun. 14 juin 27
D2	lun. 19 oct. 26	D10	lun. 1 fév. 27	D18	lun. 28 juin. 27
D3	lun. 2 nov. 26	D11	lun. 15 févr. 27	D19	lun. 12 juil. 27
D4	lun. 16 nov. 26	D12	lun. 1 mars 27*	D20	lun. 26 juil. 27
D5	lun. 30 nov. 26**	D13	lun. 8 mars 27*	D21	lun.9 août 27
D6	lun.7 déc.26**	D14	lun. 3 mai 27	D22	lun. 23 août 27
D7	lun.14 déc.26**	D15	mar.18 mai 27*	D23	lun. 6 sept. 27
D8	lun. 4 janv. 27	D16	lun. 31 mai 27	D24	Lun. 20 sept. 27

D=distribution

** Attention, 2 distributions à la suite avant la pause printanière*

*** 3 distributions à la suite avant les vacances de Noël*

** mardi 18 mai remplace lundi 17 mai férié pentecôte*

QUANTITÉ SOUHAITÉE

☐	½ panier (6 œufs)	2,50 x 24 = 60,00€
☐	1 panier (12 œufs)	5,00 x 24 = 120,00€

**Si plusieurs chèques sont prévus pour le règlement, merci de bien vouloir noter le nombre et la date d'encaissement souhaitée :*

Ce contrat est établi en 1 exemplaire, conservé par l'agricultrice.

Fait à Paris le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :
Adhérent-e de l'AMAP Volontaires

Marie LEGRIS, agricultrice